

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor
Arrondissement de
Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le quatre juillet, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Thierry LÉBOUCHER, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS : Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
Mme Marie-Sergine BEZARD a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Absent : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Robert LEBLANC

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 17 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

-2025-79- AFFAIRES SCOLAIRES : Précision sur l'application du Quotient familial pour le tarif cantine et accueil périscolaire

Le justificatif de quotient familial doit dater de moins de 3 mois à la rentrée de septembre ou au moment de la rentrée de l'élève s'il rentre en cours d'année scolaire. La tranche tarifaire est déterminée pour toute l'année scolaire. Seuls les changements majeurs (naissance, décès, perte d'emploi...) peuvent donner lieu à un nouveau calcul de la tranche tarifaire, à compter du mois de facturation suivant le dépôt du justificatif. Les familles ne fournissant pas ce justificatif se voient appliquer le tarif de la tranche supérieure, sans régularisation possible antérieurement au dépôt du justificatif.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord sur l'application du Quotient Familial.

Le secrétaire de séance, M. Robert LEBLANC



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

